

VOTRE RÉGION

SAVINES-LE-LAC | Une quarantaine d'opposants ont tracté, hier, auprès des automobilistes

THT : des flyers distribués pour accroître la sensibilisation

Des tracts, des slogans et des automobilistes. C'était, hier, au pont de Savines-le-Lac, le triptyque qui pouvait être observé. Une quarantaine d'opposants au projet de lignes à très haute tension (THT) en vallée de la Durance, avaient pris position pour distribuer des éléments d'informations aux véhicules, dans les deux sens de circulation.

1 700 tracts distribués

« 1 700 tracts ont été distribués, avec l'objectif de sensibiliser les vacanciers, leur montrer qu'il y a des problèmes dans les Hautes-Alpes », explique Brice, l'un des opposants, pour qui les « estivants sont plutôt sensibles à la nature ». Quelques-uns faisaient d'ailleurs partie de l'opération, au côté des résidents de Puys ou de Réallon. Pour les opposants, l'accueil a été plutôt bon. « Les gens étaient choqués de savoir qu'on va dégrader leur vallée », reprend Brice. Marie Joëlle Lenoir, du collectif



Une quarantaine de personnes opposées aux lignes THT, hier, avant le pont de Savines-le-Lac. Photo DR

des Puys, ne dit pas autre chose : « On a énormément de gens qui nous ont dit "tenez bon", qui expliquent avoir connu des problèmes similaires avec des antennes pour portable... » Et d'ajouter que l'été restera une période d'action régulière.

Une dizaine de gendarmes de la compagnie de Briançon étaient présents, d'autant

que l'opération se menait dans un contexte délicat. « Nous avons évoqué l'interdiction de se réunir aujourd'hui par le préfet. L'action est légitime et nécessaire puisque les estivants viennent en vacances dans le département pour la qualité de l'environnement ; donc il faut les informer et qu'ils se mobilisent à leur tour », a

suggéré Camille, également présente sur les lieux.

Au cœur des revendications, les opposants ont aussi souligné la poursuite des travaux sur la ligne P4, jugés illégaux car une APO, approbation de projet d'ouvrage, est toujours pendante.

G. F. (avec V.J.)

*Prénom d'emprunt.

L'INFO EN +

LA COMMISSION EUROPÉENNE ATTEND AVANT DE TRANCHER

Déposée en septembre, la plainte auprès des pétitionnaires de l'Europe avait été déclarée recevable. Avenir Haute Durance (AHD), l'association portant les recours juridiques, a indiqué vendredi sur son site avoir eu une réponse de la Commission européenne.

Elle écrit ne pas avoir "identifié, de prime abord, une atteinte directe au droit communautaire".

Elle ne souhaite pas, en outre, "intervenir plus en avant à ce stade afin de ne pas se substituer au Conseil d'État, le juge national étant compétent au premier chef pour la mise en œuvre du droit européen".